

AVIS DE COURSE



TROPHEE du COMMODORE

3 & 4 juin

Yacht Club Adour Atlantique

Grade 5C

La mention (DP) dans une règle de cet AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

La régata sera régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV), 2022*
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.6 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
- 3.1.2 Bateaux du système à handicap Osiris
- 3.1.3 **Seulement les concurrents en double seront pris en compte pour le resultat**
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au contact@ycaa-voile.fr
Le 02 juin 2023 au plus tard



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.D.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **gratuit**

5. PROGRAMME

- 5.1 **Inscription : le vendredi 2 juin à 19h30 au YCAA**
- 5.2 Jauge et contrôles : Inopiné
- 5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
03 06 2023	13 H 00	Toutes classes

- 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront : disponibles à la confirmation des inscriptions

7. LES PARCOURS

- 7.1 **Les parcours seront de 60 miles Anglet – Orio - Anglet**
- 7.2 L'emplacement de la zone de course **ZONE DE COURSE Orio – Cap Breton**

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 1 courses a été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 1 à 2 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores dans toutes les courses .
- 9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le system temps sur distance

10. PLACE AU PORT

Gratuité portuaire avant et après, réservation auprès de Pieter De Rubbel (0625447668)
Merci de prévenir la capitainerie (canal 09)

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Le prix sera tiré au sort aux participants présent à la remise des prix à 11h le dimanche 4 juin

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Mr Pieter DE RUBBEL tel 06 25 44 76 68

■